Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 86 (1977)
Heft: 1

Artikel: La ligue s'est donné de nouveaux statuts
Autor: Pascalis, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682744

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La ligue s'est donné de nouveaux statuts

«La Croix-Rouge constitue un grand espoir pour notre monde puisqu'elle a échappé jusqu'ici à des déchirements irrémédiables.»

Photo Jean Zbinden, Genève

Les besoins impérieux

Créée en 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est, on le sait, l'institution qui fédère, soutient et coordonne l'activité des 122 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge actuellement reconnues. La dernière révision générale de ses statuts datait de 1938 alors qu'il n'existait que 56 Sociétés nationales, dont 2 seulement en Afrique et 6 en Asie. Les tâches de la Ligue ayant pris, au cours de ce dernier quart de siècle, une très large extension, en particulier dans les domaines de l'aide au développement et de l'assistance internationale d'urgence lors de catastrophes, il était temps que la Ligue précise ses objectifs et ses fonctions et qu'elle se donne une structure mieux adaptée aux circonstances actuelles. Il fallait qu'elle définisse mieux ses membres et ses partenaires. La Ligue, enfin, se devait aussi d'être conséquente avec elle-même. On se souvient, en effet, qu'en 1972, la Ligue, le CICR et les Sociétés nationales avaient décidé d'entreprendre une réévaluation du rôle de la Croix-Rouge dans le monde (voir notre article sur la Big Study), d'avoir recours pour ce diagnostic à quelqu'un d'extérieur à la Croix-Rouge et d'en publier les résultats. Cette étude s'est achevée en 1975 par la publication d'un rapport final et de six documents de référence dont on ne pouvait évidemment pas ignorer les conclusions, notamment celles se rapportant à la Ligue.

Une révision générale

C'est ainsi qu'en 1973, à Téhéran, il fut décidé de procéder à une révision générale des statuts de la Ligue qui, avec le temps, étaient vraiment devenus vétustes et désuets. On ne pouvait plus se contenter de révisions partielles comme en 1950 et 1969. Il fallait notamment que les nombreuses jeunes Sociétés nationales du tiers monde puissent faire entendre leurs voix et s'exprimer sur leur conception d'une fédération ayant un rôle très important à jouer en leur faveur. Une «Commission de révision des statuts» fut créée et placée sous la présidence de M. R. Alcantara, ancien président de la Croix-Rouge du Sénégal. Elle fit un travail remarquable. Elle étudia tout d'abord les problèmes fondamentaux avant de solliciter l'avis des Sociétés nationales sur les grandes lignes de la révision des textes statutaires. Puis elle établit un premier et un deuxième projet de texte qui furent soumis aux Sociétés nationales. Alors que tout semblait prêt pour que le Conseil des Gouverneurs (Assemblée générale de la Ligue) puisse prendre une décision finale en automne 1975, il apparut que les Sociétés nationales n'avaient pas eu la possibilité de tenir compte des conclusions du rapport final de l'«Etude sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge» qui n'avait été publié qu'en été 1975. Il fut alors décidé qu'une étude extraordinaire de ce Conseil des Gouverneurs aurait lieu en automne 1976 à Genève. Les Sociétés nationales furent à nouveaux consultées. Il en résulta un troisième projet.

On a tremblé, mais le résultat est bon

Lors de la séance inaugurale de cette session extraordinaire du Conseil des Gouverneurs, le 30 octobre 1976 à Genève, le président de la Ligue, M. J. Barroso (Mexique) put saluer la présence de 85 Sociétés membres (ce qui n'était pas trop, car toute modification statutaire nécessite un quorum des deux tiers des membres et une majorité des trois quarts des votants). Pour sa part, le conseiller fédéral P. Graber, chef du Département politique fédéral, adressa un message aux participants en émettant l'espoir que la Ligue demeure l'une des rares institutions internationales ayant réussi à n'être pas

entravée dans son travail par des confrontations d'ordre politique. Il se déclara convaincu que «les activités et les principes d'action de la Croix-Rouge, la motivation de ses millions de volontaires contribuent directement à une meilleure compréhension entre les hommes et au développement d'un réel esprit de solidarité entre eux et, partant, entre les peuples».

Dès le départ on se rendit compte que les choses n'allaient pas aller aussi facilement que prévu. Plus de 130 projets d'amendements furent soumis à l'assemblée. Le plus grand pessimisme s'établit peu à peu parmi les délégués, car il devenait improbable qu'en une seule semaine on arrivât à bout de ce travail, et cela d'autant moins que bon nombre de ces amendements touchaient à des problèmes fondamentaux, aux principes, aux objectifs, à la structure de base et même au nom et à la devise de la Ligue. C'est dire que les discussions furent vives, souvent passionnées, graves; l'atmosphère ne fut cependant jamais lourde ou pénible. Il est bien évident que dans chaque région du monde, la Croix-Rouge est vue, conçue et comprise de façons souvent très spécifiques et que les conceptions idéologiques influent sur la conception que l'on se fait de la Croix-Rouge. D'où les affrontements parfois très durs et des dialogues de sourds. Dans de tels débats, les vieilles Sociétés ont certes le devoir de tout faire pour maintenir ce qui a fait jusqu'à ce jour la valeur, l'efficacité et le rayonnement de notre institution, mais il est clair que nous devons admettre la nécessaire adaptation de celle-ci à un monde qui n'est plus celui d'hier et qui n'est plus limité à la seule Europe. En définitive, et contre toute attente, mais grâce à l'esprit de conciliation et au sens démocratique de chacun, les 37 articles proposés ont pu finalement être adoptés, amendés ou non, après des votes parfois très tendus. Ils entreront en vigueur après le prochain Conseil des Gouverneurs qui aura lieu en 1977, c'est-à-dire après l'adoption du Règlement intérieur de la Ligue qui forme un tout avec les statuts.

Les points principaux

- **Objet général de la Ligue:** «La Ligue a pour objet principal d'inspirer, d'encourager et de faire progresser en tout temps et sous toutes ses formes l'action humanitaire des Sociétés nationales en vue de prévenir et d'alléger les souffrances humaines et d'apporter ainsi sa contribution au maintien de la paix dans le monde.» Chaque mot a son importance. D'aucuns auraient voulu que l'objectif principal soit la paix, l'action humanitaire ne devenant qu'un moyen d'action!
- Les **principes fondamentaux de la Croix-Rouge** sont placés en exergue des statuts, mais on a pu voir que certains d'entre eux, que l'on croyait admis pour l'éternité, comme la «neutralité», pouvaient être remis en question.
- Les **fonctions** de la Ligue sont désormais codifiées, notamment dans les domaines suivants: secours en cas de catastrophe ou de conflit armé, sauvegarde de la santé, amélioration du bien-être social, formation des jeunes, diffusion du droit international humanitaire, promotion de la paix.
- La **structure** de la Ligue sort renforcée et clarifiée de cette opération. Les organes principaux de la Ligue sont désormais l'Assemblée générale (et non plus un Conseil des Gouverneurs qui sentait son origine américaine) qui se réunit tous les deux ans, et le Comité exécutif, qui se réunit deux fois par an. Celui-ci comprend 26 membres, soit: le président, 9 vice-présidents, dont obligatoirement le président de la Société nationale du pays où la Ligue a son siège, plus 16 Sociétés nationales. On a marqué le souci très vif d'une équitable représentation géographique. Les fonctions législative et exécutive sont maintenant clairement séparées.
- On a défini les conditions de reconnaissance, les droits et devoirs des **membres** de la Ligue, c'est-à-dire des Sociétés nationales, dont on a précisé à quelles sanctions, le cas échéant, celles-ci pouvaient être soumises.
- On a prévu la présence d'**observateurs** mais à la seule Assemblée générale et sans aller jusqu'à les considérer comme étant des membres associés.
- Les relations entre le **CICR** et la Ligue ont été définies dans le sens d'un développement harmonieux de leurs activités respectives et d'une meilleure coopération.
- Sans aller jusqu'à institutionnaliser la **régionalisation,** les nouveaux statuts poussent au développement des contacts, des échanges d'expériences et de la collaboration entre Sociétés nationales de mêmes régions.
- Enfin, il est certain qu'une meilleure **gestion** résultera des nouveaux statuts que la Ligue s'est donnés.

Autres séances et rencontres

La session du Conseil des Gouverneurs fut précédée par les réunions des **Comités consultatifs** de la «Jeunesse» d'une part, de la «Santé et affaires sociales» d'autre part. A l'ordre du jour figuraient des thèmes d'une particulière actualité tels que: l'intégration des jeunes au sein des Sociétés nationales et leur participation aux opérations de secours, la santé de base dans les régions rurales et les taudis, l'action des jeunes à l'encontre de l'abus des médicaments et des drogues, la délivrance d'un diplôme international de secourisme, la recherche de membres de familles à la suite de catastrophes, l'action de volontaires auprès de groupes sociaux marginaux et vulnérables, etc. Le **Comité exécutif** tint également séance, et le **CICR** profita de la présence des délégués de nombreux pays pour organiser un large échange de vues sur les suites que les Sociétés nationales pensent pouvoir donner aux conclusions de l'«Etude sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge». Disons enfin qu'une centaine de délégués eurent l'occasion de venir à Berne le dimanche 31 octobre, à l'invitation de la **Croix-Rouge suisse** et d'y visiter la Centrale du matériel, le Laboratoire central du Service de transfusion de sang, ainsi que l'Ecole d'infirmières du «Lindenhof». **Jean Pascalis**